



DECLARATION CFDT AU CTPM DU 18 DECEMBRE 2007

Monsieur le Ministre d'Etat, Madame la secrétaire d'Etat, Monsieur le secrétaire d'Etat, Mesdames, Messieurs,

Tout d'abord, la CFDT souhaite noter le fort contraste entre « le succès » du Grenelle de l'Environnement, dont nombre de participants ont salué le niveau et la qualité, et l'extrême faiblesse du dialogue social interne au MEDAD.

Non ! Monsieur le Ministre d'Etat, nous ne sommes pas satisfaits !

Pourtant, lors de notre première rencontre, Monsieur le Ministre d'Etat, nous avons été clairs quant à notre volonté de nous investir dans un dialogue social constructif et renouvelé.

Nous demandons notamment :

- Un accord sur le calendrier de mise en oeuvre des prochaines évolutions liées à la construction de ce nouveau ministère, la méthode de concertation et son contenu ;
- Une réflexion sur les instances paritaires ;
- Une négociation sur les missions, les moyens pour les accomplir, l'organisation, la structuration des services ;
- Un accord mobilité ;
- L'harmonisation des règles d'ARTT, celles de l'action sociale et des conditions de travail sans oublier les questions immobilières ;
- L'harmonisation des statuts et des régimes indemnitaires.

Qu'avons-nous constaté depuis cette première audience ?

Le regard que nous portons sur les réunions qui ont eu lieu est très critique. Non seulement, il n'y a pas de dialogue mais nous déplorons la suppression de tout débat sur les orientations budgétaires. Débat tronqué également en ce qui concerne les effectifs dont les suppressions augmentent et rendent particulièrement difficiles l'accomplissement de nos missions et les réorganisations des services. Vous semblez monsieur le Ministre d'Etat vous satisfaire du volume des mesures catégorielles à hauteur de 18 millions d'euros alors que nous en avons obtenu 34 millions l'an dernier, avec les accords Jacob, 23 millions en 2006 et 17 en 2005. Nous régressons cette fois !

Le projet qui nous est soumis se limite à l'administration centrale, sans en dévoiler véritablement les impacts sur les personnels, les services, les missions, la performance collective de l'ensemble.

Pourtant, il semble rattrapé par les annonces du premier conseil de modernisation qui prévoit des réorganisations-fusions au niveau régional, départemental, le recours à des opérateurs non définis pour certaines missions comme l'examen des permis de conduire, tout ça, sans aucune concertation. Quelle belle continuité !

Le Ministre Eric Woerth avait informé les organisations syndicales de la possibilité de rencontrer les secrétaires généraux des ministères, avant fin novembre, afin d'aborder avec eux les travaux menés et propositions ou conclusions de la RGPP dans leur champ.

Au Medad, le secrétaire général n'a même pas pris la peine de répondre par la négative à la demande d'audience de la CFDT. Rien de surprenant puisqu'il n'a, non plus, pas pris la peine de présider les quelques rares séances de travail prévues préalablement à la réorganisation du Ministère.

Depuis le 18 juillet et de mémoire de représentant du personnel, le dialogue social n'a jamais été aussi médiocre qu'en ce moment.

Là où une réelle exemplarité en terme d'investissement aurait été nécessaire, le simulacre de dialogue, histoire de préserver la paix sociale, contamine toutes les structures du Ministère, administration centrale et services déconcentrés. A quelques exceptions près, le déni de dialogue tient lieu d'étendard (cf les discussions sur les règlements dans les DIR, notamment DIR Ouest, mais ce n'est pas la seule, L'éducation routière et la révision générale des politiques publiques, le fonctionnement des CAP qui se dégrade, la décision d'abondement de régimes indemnitaires sans aucune concertation, les droits à congés à la Direction du Tourisme, le transfert des Parcs, les extensions de l'expérimentation DDE/DDA sans aucune référence aux Affaires Maritimes, d'ailleurs d'une façon générale, les problématiques de la Mer semblent totalement absentes des débats...). Vous avez été surpris le 18 juillet d'être à la tête de la 3^{ème} puissance maritime mondiale. Rassurez vous, vous l'êtes toujours !

Sur le rapprochement des régimes indemnitaires des services de l'administration centrale vous semblez vous en satisfaire. Mais, c'est une véritable gifle qu'ont reçu les personnels des services déconcentrés avec des écarts d'attribution entre centrale et services déconcentrés, pour les B et C administratifs, qui varient dans des rapports de 2,5 à plus de 10. Pourtant ces personnels ont largement souffert et donné dans les réorganisations des services avec la décentralisation.

Par ailleurs, sur le projet présenté, votre ministère semble totalement oublier ses établissements publics et les personnels qui y travaillent. Pour exemple, la Direction de l'Eau pilotait les agences de l'Eau, celle de la Direction des Espaces Naturels et des Paysages pilotait les offices, etc...

De plus, pourquoi le projet de réorganisation de l'administration centrale prévoit-il de réduire autant le nombre de directions alors que les sujets traités sont multiples et complexes ? Certes, plus le nombre est réduit, plus chaque direction peut avoir une action transversale en interne. Mais cela conduit à des directions générales énormes qui risquent fort d'être ingérables. Cette logique poussée à l'extrême et à l'absurde conduirait à la Direction Unique chargée de tout. Une réflexion sur des modes de travail plus transversaux eut été préférable.

En outre, et nous atteignons là, les questions de valorisation et de reconnaissance des personnels qui vous semblent importantes. Que constatons nous ? En matière de négociations salariales, nous assistons depuis 2002, à une forte amputation de notre pouvoir d'achat et ce, malgré toutes les démonstrations spécieuses du Ministre en charge de la question. Nos calculs sont sans appel. Il est difficile, dans ces conditions, d'entretenir la motivation des personnels.

La CFDT reste favorable à la réorganisation de ce grand ministère aux ambitions quelque peu démesurées de sauvetage de la planète mais nous souhaitons qu'il se construise autrement et notamment en concertation approfondie avec les représentants et les personnels concernés.

Pour la CFDT, ce grand ministère ne peut pas être seulement régulateur, il doit rester opérateur puisqu'il dispose de services déconcentrés qui ont montré leurs qualités et possèdent des compétences reconnues.

Votre feuille de route se précise.

Aussi, nous réitérons nos demandes et souhaitons un engagement clair de votre part sur :

La nécessité de négocier avec les partenaires sociaux un accord sur le calendrier, la méthode de concertation et son contenu.

Sur ce contenu, avant d'aborder les discussions par direction, avec les préfigureurs, il convient d'élaborer un cadrage national qui affirme la stratégie et le pilotage du dispositif de réorganisation, définisse et encadre les procédures (sur ce point, l'envoi d'une circulaire aux chefs de service afin d'aplanir les difficultés que pourraient rencontrer les représentants du personnel qui participeront à ces débats est nécessaire) , indique les étapes, présente les garanties offertes aux personnels (rémunérations, amplitudes de journée de travail préservées, prise en charge des coûts et surcoûts s'il y en a), en clair que ? pas un agent n'en soit de sa poche ? ni financièrement, ni en temps. Il conviendra de régler le problème de l'autorité environnementale; son encadrement réglementaire aussi bien que son exercice aux niveaux les plus opérationnels. Nous vous renvoyons au rapport de l'IGE consacré à cette question.

un engagement clair de votre part sur :

La nécessité d'engager au plus vite des discussions sur un certain nombre de grands sujets transversaux : **l'harmonisation des statuts et des rémunérations** – cette demande est suffisamment explicite, je ne développe pas - **un accord mobilité** – Cela demande quelques explications : les réformes en cours et leurs conséquences en terme de réorganisations sont menées avec souvent des mobilités imposées aux personnels. Il faut ouvrir une négociation sur les conditions des mobilités, leur accompagnement social. L'engagement de limiter les mobilités aux volontariats doit être notamment affirmé, de même qu'avant toute mobilité imposée l'étude de solutions alternatives, de dispositifs transitoires pour en limiter l'impact sur les situations individuelles et les familles doivent être envisagés. Cette négociation doit aboutir à un protocole définissant les règles et les garanties que l'administration apporte à l'agent concerné en terme de maintien des revenus, d'aides financières, de temps de travail, de déroulement de carrière ou de mobilité. Un seul exemple des difficultés rencontrées et de l'absence de recherche de

solutions alternatives (maintien de site secondaire ou télé travail) : c'est celui d'un agent à qui l'administration impose un déplacement quotidien de plus de 80 km (aller et retour), le coût en est de l'ordre de 600 € pour un salaire de 1341 € vous avouerez que la soustraction des moyens de cet agent est bien douloureuse. Il faut rediscuter de cela dans une période où chacun s'accorde sur l'effet réel des transports dans la production de gaz à effet de serre - **la formation** : un sujet sur lequel les discours et écrits sont totalement silencieux, comment construire le MEDAD sans en faire un sujet prioritaire ? Ce ne sera pas simple, il faut conjuguer d'une part, un pilotage national fort s'appuyant sur des orientations claires, harmonisées et négociées et d'autre part, être au plus près du terrain. Il faudra en outre mettre en cohérence et en complémentarité les CIFP, l'IFOR, les écoles), **évolution des métiers et des compétences**, c'est un vrai dossier compte tenu des enjeux pour les personnels qui ne peut pas se confondre avec le précédent.

Enfin, nous nous faisons l'écho, suite au Grenelle, des réelles inquiétudes sur la pression que subissent les personnels et les services. En effet, plus d'un mois s'est passé sans décisions et les comités opérationnels ne sont toujours pas officialisés. Les présidents, non nommés, attendent leurs lettres de mission. Après cela, ils devront travailler dans l'urgence, en quatrième vitesse pour tenter de tenir les engagements politiques. Sur le plan de la méthode de travail, c'est pour le moins chaotique. Toute cette agitation n'est elle pas destinée à démontrer in fine que l'administration est impuissante pour ainsi pouvoir mieux la liquider ?

Monsieur le Ministre d'Etat, nous attendons que vous vous impliquiez personnellement dans cette réorganisation et vous demandons de recevoir la CFDT, début février, avant la fin des travaux de préfiguration.

Vous avez montré, Monsieur le Ministre d'Etat, votre capacité à vous mouiller et à agir dans la transparence lors du Grenelle et hier, sur le dossier OPA.

Qu'en sera t-il demain sur la réorganisation de votre ministère ? Je vous remercie.